

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : Consultations pour des études complémentaires du projet de démolition de Bellecombe et convention avec le CHPH.

Séance du 19 juillet 2021,

L'an deux mille vingt et un, le dix-neuf juillet, à dix-huit heure et quarante minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis au premier étage de la salle des fêtes à Hauteville-Lompnes sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le cinq juillet deux mille vingt et un.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 21

Georges BERMOND, Sébastien BEVOZ, Joël BERGEOT, Didier BOURGEGAS, Bernard CORTINOVIS, Jean-Michel CYVOCT, Solange DOMINGUEZ, Jacques DRHOVIN, Philippe EMIN, Jacques FUMEX, Maria GUILLERMET, Alexandre LALLEMENT, Gilbert LEMOINE, Karine LIEVIN, Stéphane LYAUDET, Jessie MARIN, Alain MASSIRONI, Eliane MERMILLON, Marie-H. PERILLAT, Nicole ROSIER, Sonia ZANI

Membres absents excusés avec pouvoir : 6 Claire BILLON-BERTHET pouvoir à Mme Solange DOMINGUEZ, Gérard CHAPUIS pouvoir à Mme Nicole ROSIER, Humbert CRETIER pouvoir à M. George BERMOND, Patrick GENOD pouvoir à M Jacques DRHOVIN, Christine MARTINE pouvoir à M. Gilbert LEMOINE, Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à M. Didier BOURGEGAS

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2 Corinne BOYER, Gaëlle FORAY

Secrétaire de séance : Jessie MARIN

Soit : 21 présents et 6 pouvoirs

VU la délibération n°2021-019 concernant le projet de démolition de la friche de Bellecombe sous maîtrise d'ouvrage communale pour favoriser la construction d'une nouvelle gendarmerie à Plateau d'Hauteville.

VU la délibération n°2021-020 concernant le projet de diagnostic partiel amiante et plomb d'un montant de 10 000 € HT et projet de convention avec le CHPH pour la réalisation des prestations correspondantes.

Monsieur le Maire rappelle que ce premier diagnostic devait permettre un premier dimensionnement de faisabilité de l'opération de démolition, déconstruction, dépollution, il expose que le premier diagnostic s'est révélé conforme à la description initiale et n'a pas révélé de surcoût à priori rédhibitoire, aussi pour affiner le chiffrage de la démolition, il convient de réaliser la suite des études pré-opérationnelles.

Considérant que la friche de Bellecombe appartient au Centre Hospitalier Public d'Hauteville, et que les diagnostics devront se faire avant la cession par le CHPH au SIVU.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de signer une convention avec le CHPH afin de définir les modalités d'intervention pour qu'un ou plusieurs prestataires extérieurs mandatés par la commune interviennent sur le site. Il est prévu dans un premier temps que la commune prenne à sa charge ces diagnostics afin de faire avancer le dossier.

La convention devra notamment mentionner que le CHPH autorise la commune à intervenir sur son bâtiment et prend acte du caractère irréversible des échantillonnages (prélèvements de matière). Elle précisera :

- Le délai de prévenance avant l'intervention et la durée de réalisation des prestations,
- Le prestataire retenu pour la réalisation de chaque diagnostic ou étude,
- La nature et l'emplacement des échantillonnages,
- La répartition des coûts de prise en charge de l'intervention.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Avec 23 voix pour et 4 abstentions de messieurs Georges BERMOND, Joël BERGEOT, Alexandre LALLEMENT et le pouvoir de monsieur Humbert CRETIER :

- **VALIDE** la nécessité de réaliser des études complémentaires concernant le projet de démolition de la friche Bellecombe à sa charge compte tenu de la complexité du montage du dossier de démolition, déconstruction, dépollution indispensable du site avant la construction de la nouvelle gendarmerie par le SIVU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer des consultations pour la réalisation des études complémentaires concernant le projet de démolition de la friche Bellecombe ;
- **MISSIONNE** Monsieur le Maire pour retenir les entreprises mieux-disantes pour la réalisation desdites études complémentaires et pour les mettre en œuvre ;
- **VALIDE** la signature d'une convention avec le Centre Hospitalier Public d'Hauteville pour la réalisation de ces études sur le domaine privé du CHPH ;

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.



Le Maire

Philippe EMIN

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20210719-DE-2021-099-DE
Date de télétransmission : 26/07/2021
Date de réception préfecture : 26/07/2021